

Rapport de la commission chargée du préavis 6/19 « Point I », Place de l'Ancienne Gare

Au Conseil communal d'Aubonne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier l'objet en référence, composée de Messieurs Thomas Buchanan, Nicolas Rosat, Alexandre Liardet, Charles Gabella, ainsi que les suppléants, Messieurs Pieter Volgers et Yves Meylan ainsi que du soussigné rapporteur s'est réunie le 7 mars à la Maison de Ville.

La commission a entendu la Municipalité en la personne de Monsieur Pascal Lincio, en charge du dossier. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité et ses explications.

## Préambule

Ce n'est pas à vous, chers conseillers que nous allons expliquer l'importance d'avoir un nouveau lieu consacré uniquement à la promotion de notre ville et notre région, regroupant des informations pratiques et touristiques sur des lieux aussi populaires que l'Arboretum ou le Signal de Bougy, pour ne citer qu'eux.

Le tourisme permet de découvrir la région, d'aller à la rencontre de la population locale et de ses artisans et en le développant, il permet de soutenir l'offre des prestataires locaux (par ex. hébergements, flûtes des boulangeries, vins de la région, fromage de la Croix-de-Luisant, etc)

De plus le timing nous paraît particulièrement bon. Une meilleure promotion aujourd'hui de notre région coïncide avec une demande grandissante de *slow tourisme*, « antidote au stress de la vie quotidienne. Ici, l'authenticité de l'expérience vécue prime sur la rapidité de la découverte. Voyager tranquillement pour aller à la rencontre des populations locales et avoir un comportement éco-responsable résume l'état d'esprit du « slow traveller ». On savoure les plaisirs de la table, on déguste les produits et les vins locaux, on s'immerge dans la culture et le patrimoine de la région que l'on visite. Et on préfère l'itinérance douce en se déplaçant en train, à pied, à cheval ou en vélo. »<sup>1</sup>

Il y a plusieurs institutions en charge de la promotion touristique dans notre région :

- i) l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)
- ii) l'Association Morges-Région-Tourisme (MRT)
- iii) la Société de Développement d'Aubonne & environs (SDA), qui est depuis 1973 un organisme sur lequel s'appuie la promotion touristique locale. Elle a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et a comme double tâche le service d'information touristique d'une part et la propagande et la publicité d'autre part (en collaboration avec l'Office du tourisme du canton de Vaud et les associations voisines).

Actuellement, notre commune a deux « Point I » : le premier à l'Hôtel de ville aux heures d'ouverture des locaux de l'Administration communale et le second au kiosque.

---

<sup>1</sup> Slow destination- ARCAM

A plusieurs reprises, les commissions de gestion (CoGest) se sont interrogées sur la qualité et l'étendue des prestations touristiques offertes dans notre bourg. C'est pourquoi, la SDA revient sur ces interrogations et, d'entente avec la Municipalité, voit plus grand.

Nous profitons d'ailleurs de souligner ici la volonté de transparence de la Municipalité qui a tenu à présenter un préavis, alors que les montants en jeu ne l'exigeaient pas.

## Objet du préavis

La Société de Développement d'Aubonne & environs (SDA) souhaite l'établissement d'un « Point I » sur la place de l'Ancienne Gare.

Ce lieu a été choisi en raison de sa situation géographique et de sa visibilité, critère auquel le centre ville ne répond pas. Les visiteurs arrivant en voiture et se parquant au Chêne ou ceux arrivant par bus à la place de l'Ancienne Gare pourront ainsi trouver dès leur arrivée toutes les informations nécessaires à leur séjour dans notre région. Par ailleurs, les visites guidées commencent aujourd'hui déjà à cet endroit. Selon le Municipal en charge, la SDA partage ce même avis sur la localisation du « Point I ».

Selon ses statuts de représentant du tourisme local, la SDA utilisera ce « Point I » pour mettre en avant le tourisme régional: visite de la cité médiévale, renseignements sur les hébergements et la restauration, achat de produits du terroir ou réservation de billets pour des manifestations locales.

De plus, ce « Point I » est vu comme une formidable base de départ pour la SDA pour développer la promotion de tout le district en collaboration avec Morges région tourisme (MRT) ou pour se rapprocher de Nyon Région Tourisme (NRT), avec qui tout est encore à créer et à développer.

## Choix du chalet

Un chalet (style cabane de jardin) est la solution privilégiée par les parties prenantes pour des raisons esthétiques, de renvoi d'une image traditionnelle helvétique et plus pratiquement pour des raisons de coûts et de confort pour les futurs employés. Or, si le chalet n'est pas mobile, il est en revanche facilement démontable et donc déplaçable dans le cas où un aménagement futur de la place de l'Ancienne Gare exigerait une relocalisation du chalet.

La location d'un chalet a été envisagée, mais n'a pas été retenue car jugée trop chère par la Municipalité ainsi que par le Président de MRT.

Avec ce chalet, la SDA entrevoit aussi la possibilité d'avoir un lieu pour ses réunions et ses nombreuses activités.

## Pourquoi un « Point I » et non une « Maison du Tourisme » ?

La première solution est la moins couteuse. Une « Maison du Tourisme » couterait Fr. 20.- par habitant par année tandis que le « Point I » ne coute que Fr. 3.- par habitant.

C'est un premier pas qui est fait ici. A l'avenir et dans une vision à plus long terme, la Municipalité n'exclut toutefois pas qu'une « Maison du Tourisme » puisse être envisagée.

La Municipalité va dénoncer le contrat avec le kiosque. Quelque soit l'issue de cette dénonciation, il nous a été confirmé que cela ne portera pas préjudice au nouveau « Point I » de la place de l'Ancienne Gare.

## Personnel

La SDA se chargera de l'engagement du personnel. Deux membres sont pour l'heure déjà intéressés et il est prévu d'engager des étudiants de la région en fonction des besoins et sous condition que ces derniers suivent une formation dispensée par MRT.

## Rapport de la Cofin

En annexe

## Conclusions

Nous avons tous à cœur de faire connaître et de mettre en valeur notre patrimoine et pour ce faire, le « Point I » souhaité par la SDA et la Municipalité prend tout son sens.

Dans les faits, il ne s'agit que du déplacement du « Point I » actuellement au kiosque à un nouveau chalet sur la place de l'Ancienne Gare, dédié uniquement à la promotion de notre région.

Pour rappel, ce projet a été demandé par plusieurs CoGest et la Municipalité a bien conscience que ce n'est qu'un point de départ, mais qu'il est nécessaire et qu'il n'engage pas de frais trop importants.

Une professionnalisation de l'offre touristique en collaboration avec le MRT est souhaitable. Selon le municipal en charge du préavis, il est probable qu'à terme un délégué de la SDA fasse partie du comité directeur.

La commission a pensé à un amendement afin de financer le chalet, au vu de l'excellent travail effectué depuis de nombreuses années par la SDA, ainsi que pour toutes les explications précitées. La SDA a décliné notre offre. Ce pour plusieurs raisons, mais principalement, la SDA est sensible à la situation financière de la commune et pour cette raison souhaite participer au financement.

## Souhait

La commission souhaite que ce « Point I » place de l'Ancienne Gare soit bien indiqué, à l'aide de panneaux (piétons et routiers).

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- . vu le préavis municipal N°6/19 relatif au « Point I » place de l'Ancienne Gare,
- . ouï le rapport de la commission des finances,
- . ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- . attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

1. accorde un crédit de FR. 20'000.- TTC pour le préavis municipal N°6/19 relatif au « Point I » place de l'Ancienne Gare,
2. accorde un crédit extrabudgétaire de Fr. 12'000.- pour l'année 2019 qui sera ventilé dans un nouveau sous-chapitre « 161- « Point I » place de l'Ancienne Gare »,
3. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
4. autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal.
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs » compte no 9282.02 du bilan.

Au nom de la commission,  
Le rapporteur,

Catherine Zweifel

Aubonne, le 18 mars 2019